

**Procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025**  
**A Senarclens, Salle villageoise**

**1. Propos de bienvenue**

---

Madame Anick Mariller, Présidente du Conseil intercommunal, souhaite la bienvenue aux délégués de l'ASICOVV.

Elle déclare la séance ouverte à 19h00.

En premier lieu, Madame Anick Mariller remercie le CODIR ainsi que toutes les personnes travaillant pour cette association pour tout ce qui a été effectué jusqu'à ce jour.

Madame Anick Mariller reprend l'ordre du jour prévu pour cette séance. Il est accepté à l'unanimité tel que présenté.

**2. Appel**

---

Madame Sabine Burnier, Secrétaire du Conseil intercommunal, effectue l'appel des délégués. Le quorum est atteint.

**3. Adoption procès-verbal**

---

Aucune question ou remarque n'est soulevée. Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2025 est accepté à la majorité avec 2 abstentions.

**4. Election d'un nouveau membre au sein du Comité de direction**

---

Madame Anick Mariller lit la lettre de la commune de Cuarnens concernant la candidature de Mme Carine Maillat Reymond qui souhaite faire part de son vif intérêt pour un siège au sein du Comité de direction de l'ASICOVV.

Comme il n'y a pas d'autre proposition, Mme Carine Maillat Reymond de Cuarnens est élue au CODIR par acclamations.

Mme Anick Mariller procède à l'assermentation de Mme Carine Maillat Reymond comme nouveau membre du CODIR.

**5. Assermentations éventuelles**

---

Madame Anick Mariller procède à l'assermentation de la personne suivante :

- Madame Marina Canepa Allen de Mont-la-Ville

Elle donne lecture de la formule de serment prescrit à l'article 9 de la Loi sur les communes.  
À l'annonce de son nom, la déléguée solennise la promesse.  
Elle est félicitée par l'applaudissement du Conseil intercommunal.

## **6. Communications du Bureau et courrier**

---

Madame Anick Mariller informe que le Bureau n'a pas de communications, ni de courrier à transmettre.

## **7. Communications du Comité de Direction**

---

Mme Anne-Lise Rime prend la parole et salue l'assemblée.

Elle parle du projet de l'extension des Chavannes 2 en précisant que l'enquête d'implantation s'est terminée le 12 septembre. La Municipalité de Cossonay a reçu une opposition qu'elle traite actuellement. L'affaire suit son cours.

Quatre nouvelles classes ont été ouvertes cette année à la rentrée d'août. Trois pavillons sur le site de L'Isle et une classe aux Chavannes 1

Pour la rentrée 2026, à ce jour, deux nouvelles classes sont prévues d'être ouvertes. Le CODIR travaille à trouver de nouveaux locaux.

Elle félicite Mme Carine Maillat pour son élection et lui souhaite la bienvenue comme nouveau membre du CODIR. Elle remercie Mme la Présidente, Anick Mariller, Mme la secrétaire, Sabine Burnier, Mme la boursière, Véronique Grandjean et toutes et tous pour tout le travail accompli.

## **8. Préavis N° 03/2025, relatif au budget 2026 de l'ASICOVV**

---

Monsieur Lionel Vidoudez, rapporteur de la Commission de gestion et des finances, lit le rapport relatif au préavis N° 03/2025 concernant le budget 2026 de l'association.

La commission a rencontré le CODIR de l'ASICOVV (Anne-Lise Rime, Présidente, Vincent Devantay, Stéphane Laurent, ainsi que la boursière), le 28 août 2025 à Cossonay afin d'examiner le préavis susmentionné.

La commission a établi le rapport qui suit :

Le coût budgété par élève est de CHF 5'449.00 pour 950 élèves (inférieur à celui de 2025: CHF 5'483.40 pour 890 élèves).

Le budget a été réalisé en format MCH2, et la commission remercie la boursière d'avoir aussi converti les comptes 2024 et le budget 2025 afin d'avoir une meilleure visibilité.

### **21200 Degré primaire:**

21200.3602.00 : La part à l'ASPIC augmente vu que le nombre d'élèves augmente

### **2170 Bâtiments scolaires:**

21701 Bâtiment ASICOPE :

- PAM 1+2 : TM et couture. 3800.00 est le loyer le plus proche de la réalité
- Coss Arena : la salle de gym a été plus employée  
21705 Loyer locaux scolaire L'Isle : Plus grand nombre d'heures d'utilisation  
21708 Bâtiment Chavannes 2:
- Le coût de l'eau revient à un chiffre proche de la réalité suite au recalcul de la répartition des frais de l'eau entre les membres de la PPE.  
21708.3401 : Augmentation des imputations internes pour les intérêts

La commission remercie le CODIR pour toutes les réponses apportées et félicite la boursière pour la préparation claire du budget en format MCH2.

### **Conclusions :**

Après avoir pris connaissance du préavis no 03/2025 Budget 2026

- Ouï le rapport du Comité de Direction
- Ouï le rapport de la Commission de gestion
- Vu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

La Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'adopter le préavis no 03/2025 du Comité de Direction, soit

- D'adopter le budget de l'exercice 2026 de l'ASICOVV, tel que présenté par le Comité de Direction

### **Question : Mme Sophie Ruchat de Cossonay**

Compte : 21200.46.11.01 Dédommagement du canton pour élèves requérants, Budget 2026 CHF 15'000.00, Budget 2025 CHF 4'000.00 : A quoi est due cette augmentation, y-a-t-il davantage d'élèves ukrainiens ou autre chose ?

### **Réponse : Mme Véronique Grandjean, boursière**

Juste la réadaptation aux chiffres par rapport aux comptes 2024 car au moment où le budget 2025 a été élaboré, les boucllements n'étaient pas encore terminés et le CODIR s'est rendu compte qu'il y avait plus d'élèves requérants que prévu à la base.

### **Question : Mme Sophie Ruchat de Cossonay**

Compte : 2193 Camps et activités scolaires : Une augmentation du nombre d'élèves est constatée cette année et annoncée pour l'année prochaine, elle s'étonne que le budget ne prévoie pas d'augmentation pour ce compte et constate même une baisse de budget par rapport aux élèves de 7 et 8.

### **Réponse : Mme Véronique Grandjean, boursière**

Les camps scolaires pour les élèves de 1 à 6 sont un peu plus élevés et moins élevés pour les 7 et 8 car il y a moins d'élèves.

### **Question : Mme Sophie Ruchat de Cossonay**

Compte : 21931.3171.11 Journée en forêt, Budget 2025 CHF 13'000.00, Budget 2026 CHF

1'500.00 : A quoi est due cette différen

**Réponse : Mme Marie-Christine Fasel, directrice**

La journée en forêt était une journée cantonale exceptionnelle en 2025, une animation par rapport à un déploiement au niveau cantonal.

**Remarque : Mme Nathalie Favre de Dizy**

Compte : 21201 Devoirs surveillés : Elle constate que les charges sont bien plus élevées que les revenus. Est-ce que les devoirs surveillés ne sont pas un endroit où les parents mettent les enfants pour ne pas avoir à les surveiller ? Et pourquoi ce ne sont pas les parents qui paient ce service ?

**Réponse : Mme Florence Texier Claessens, membre du CODIR**

Ce sont souvent des enfants allophones dont les parents n'ont pas beaucoup de moyens et c'est une volonté d'offrir cette prestation pour ne pas décourager les parents car ce sont des enfants qui en ont besoin. Le personnel des devoirs surveillés a demandé à ce que le nom change en devoirs accompagnés. En effet il y a quelques années les enfants faisaient leurs devoirs tout en étant surveillés et de nos jours ils sont accompagnés car souvent ces enfants sont en grande difficultés scolaires et issus de familles parfois en situation précaire.

Elle précise que les devoirs surveillés à L'Isle ont lieu à midi et ajoute que ça n'est donc pas une volonté des parents de s'en débarrasser mais vraiment pour que les enfants fassent leurs devoirs. Elle informe qu'à Cossonay il n'y a pas énormément d'enfants aux devoirs surveillés mais que 80% sont allophones.

**Remarque : Mme Nathalie Favre de Dizy**

Elle propose alors des cours d'appui pour ces enfants.

**Réponse : Mme Marie-Christine Fasel, directrice**

Elle donne une précision : l'appui n'a rien à voir dans les devoirs surveillés. L'appui est mis en place par les établissements par rapport au Concept 360°. Les appuis peuvent être momentanés car ça n'est pas un dû pour les enseignants. Si des appuis sont mis en place ce sera par rapport à l'enveloppe qui est confiée à l'établissement. Elle explique qu'elle rappelle toujours aux enseignants que les enfants devraient pouvoir faire leurs devoirs seuls. Enfin elle ajoute que des enseignants donnent des devoirs et d'autres pas.

Mme Anick Mariller lit les conclusions.

**Conclusions :**

Après avoir pris connaissance du préavis no 03/2025 Budget 2026

- Ouï le rapport du Comité de Direction
- Ouï le rapport de la Commission de gestion
- Vu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

La Commission de gestion propose au Conseil intercommunal d'adopter le préavis no 03/2025 du Comité de Direction, soit

A la lecture des conclusions, le Conseil intercommunal accepte ce préavis à l'unanimité.

## **9. Propositions individuelles et divers**

---

**Question : Mme Sophie Ruchat de Cossonay**

Elle annonce que depuis le mois d'avril l'APE (Association des parents d'élèves) s'est constituée. A quel stade de mise en place se trouve le Conseil d'établissement ?

**Réponse de M. Vincent Devantay, membre du CODIR**

Le CODIR a rencontré l'APE en avril 2025, les statuts seront validés en fin d'année et par la suite, une rencontre aura lieu pour créer le Conseil d'établissement.

**Question : Mme Sophie Ruchat de Cossonay**

Elle désire savoir comment les parents seront avisés par le CODIR ?

**Réponse de Mme Florence Texier Claessens, membre du CODIR**

Un mot dans l'agenda est le moyen le plus sûr en primaire pour toucher les parents.

**Mme Marie-Christine Fasel, directrice** prend la parole et informe que l'établissement, au niveau des élèves, a augmenté de 20% et après 7 ans, 10 classes ont été ouvertes. A la suite de l'acceptation du budget 2026, elle explique que pendant plusieurs années, il a été proposé le projet « Art en scène » pour les élèves de 7P afin de découvrir les métiers de la scène, que ce soit le maquillage, l'éclairage, la musique, etc., en collaboration avec le Théâtre du Pré-aux-Moines. A partir de janvier 2026 les élèves pourront faire du cirque, en collaboration avec le Cirque Coquino sur plusieurs années et ce par saison, deux groupes seront concernés par ces animations. La saison 1 en 2026 se déroulera au mois de juin et touchera les élèves des Pavillons de L'Isle et les élèves du Château de L'Isle.

Madame Anick Mariller remercie l'ensemble des membres du Conseil intercommunal pour le travail effectué dans leurs titres et fonctions et précise que la date de la prochaine AG est fixée au jeudi 26 mars 2026 à L'Isle (19h00) et la séance avec la COGEFIN, le jeudi 5 mars 2026 à Cossonay (18h00).

La Présidente annonce que chacun est convié à l'apéro offert par la commune de Senarclens.

Madame Anick Mariller clôt l'assemblée à 19h32.

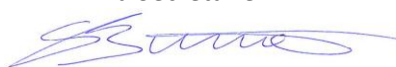
AU NOM DU  
CONSEIL INTERCOMMUNAL

La Présidente



Anick Mariller

La Secrétaire



Sabine Burnier

